

Nombre de membres en exercice: 7	Séance du 01 avril 2025 L'an deux mille vingt-cinq et le premier avril l'assemblée régulièrement convoquée le 01 avril 2025, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 6	Sont présents: Camille FELLER, Nicolas MEZZASALMA, Stéphane BELVAL, Sylvie BITTERLIN, Céline DROUIN, Stéphane SABATIER
Votants: 6	Représentés:
	Excuses:
	Absents: Elsa BELLU
	Secrétaire de séance: Nicolas MEZZASALMA

Objet: VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL - DELI 2025 010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par FELLER Camille après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		324 031.95		11 664.48		335 696.43
Opérations exercice	535 591.95	353 054.80	160 736.12	240 614.59	696 328.07	593 669.39
Total	535 591.95	677 086.75	160 736.12	252 279.07	696 328.07	929 365.82
Résultat de clôture		141 494.80		91 542.95		233 037.75
Restes à réaliser	234 572.57	291 791.54			234 572.57	291 791.54
Total cumulé	234 572.57	433 286.34		91 542.95	234 572.57	524 829.29
Résultat définitif		198 713.77		91 542.95		290 256.72

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL - DELI 2025 011

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 91 542.95 € décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 664.48
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	79 878,47
Résultat cumulé au 31/12/2024	91 542,95
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	91 542,95
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	60 000,00
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	31 542,95
B. DEFICIT AU 31/12/2024	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Objet: VOTE DU COMPTE GESTION 2024 - DELI 2025 012

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FELLER Camille

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
 - 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 - 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Objet: VOTE DU TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE 2025 - DELI 2025 013

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,
- Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Madame le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2024 sur chacune des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal/communautaire décide (modalités du vote à préciser) :

- de fixer les taux d'imposition en 2025 à :

TFB : 37,02 % ;

TFFNB : 42,24 % ;

THRS : 7,51 % ;

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Objet: VOTE BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025 - DELI 2025 014

Madame le Maire propose au vote du Conseil le projet des budgets primitifs 2025.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame la Maire, après explications sur les postes concernés et délibération, à l'unanimité DECIDE :

VOTE du Budget Primitif Principal 2025 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	156 231,95	156 231,951
Investissement	669 637,34	669 637,34
TOTAL	825 869,29	825 869,29

Objet: DEMANDE SUBVENTION ETAT - REHABILITATION THERMIQUE LOGEMENT PLACE BALAIRE
- DELI 2025 015

Annule et remplace la délibération n° DELI 2024-017 du 11 avril 2024

Madame le maire expose aux membres du conseil municipal la nécessité de réhabilité en totalité le logement, Place du Balaire au-dessus de l'ancienne mairie.

Madame rappelle l'audit énergétique des logements réalisés par IT04, qui a été présenté par le thermicien aux membres du conseil municipal ainsi que l'étude du SDE04 sur la pose de panneaux photovoltaïque en toiture.

Monsieur CHOLET Sébastien, architecte DPLG d'Aubignosc a réalisé les plans du logement, estimatif du coût des travaux et évalué le gain énergétique après travaux, elle donne lecture de l'estimatif "APS" y compris honoraires qui s'élève à 161 103,47€ Hors taxes.

Ces travaux peuvent bénéficier de financement aux titres de l'Etat (Fonds Vert) et Etat (Palulos) pour un taux maximum de 80 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé du Maire, vu les documents présentés, après délibération, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser l'opération de réhabilitation thermique du logement Place du Balaire au-dessus de l'ancienne mairie,

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires et études	12 840,00	ETAT "Fonds Vert" Taux : 73,49 %	118 394,94
Travaux	133 617,70	ETAT conventionnement	10 500,00
imprévus aléas prix et imprévus	14 645,77	logement social (PALULOS) Taux : 6,51 %	
		Autofinancement Taux : 20 %	32 220,69
Montant total	161 103,47	Montant total	161 103,47

DEMANDE un financement à l'Etat "FONDS VERT" pour cette opération pour un montant de 118 394,40 €.

DIT que le financement à l'Etat - DDT pour le conventionnement PALULOS (logement social) pour 10 500,00€ est accordé.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: ECHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET LE GAEC DU REGAIN - DELI 2025 016

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande d'échange de terrain entre le GAEC Ferme du Regain représenté par Simon Belval et Beverley Amoravain et la commune ont fait l'objet de discussions en mairie et sur le terrain.

Le GAEC Ferme du Regain souhaite un échange de terrain avec la commune après la parcelle A1046 d'une superficie d'environ 730m².

En échange, le GAEC Ferme du Regain propose une partie de la parcelle A512 d'une superficie équivalente le long de route de Mallefougasse "C2".

Madame le Maire présente les projets de plans correspondant aux futurs échanges de terrains.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de la Maire, vu les documents présentés, après délibération, à la majorité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à échanger un terrain de la commune avec le GAEC Ferme du Regain d'une superficie d'environ 730 m².

DIT que les frais de géomètres et de notaire seront à la charge du GAEC Ferme du Regain.

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Objet: VENTE TERRAIN A MADAME GARCIN AUDREY AU LIEUDIT LES FISCANS - DELI 2025 017

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Madame GARCIN Audrey a fait une demande d'acquisition d'un terrain appartenant à la commune au lieudit "Les Fiscans" d'une superficie d'environ 132 m² situé entre les parcelles A148, A146 et A147.

Madame le Maire présente le projet le plan objet de la transaction immobilière.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé de la Maire, vu les documents présentés, après délibération, à la majorité des membres présents :

AUTORISE Madame le Maire à céder un terrain de la commune à Madame GARCIN Audrey d'une superficie d'environ 132 m².

DIT que les frais de géomètres et de notaire sont à la charge de Madame GARCIN Audrey.

FIXE le prix à 150€

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Madame la Maire
Camille FELLER

Le secrétaire,
Nicolas MEZZASALMA

